Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nice

direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-Maritimes

Nice, le 30 juin 2020

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de collèges en charge de SEGPA
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles et instituteurs

SIGNALE

Attention date de retour

Division de de la Formation, du Remplacement, et des Personnels Non Titulaires

Bureau de la Formation, Examens et Concours

Affaire suivie par
Justine AMBERT
Téléphone
04 93 72 63 29

Mél.
justine.ambert@ac-nice.fr

fc1edegre06@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2020-2021

Réf. : décret n° 2017-169 du 10 février 2017 ; arrêté du 10 février 2017 ; circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 et circulaire du 10 juin 2020 (BO n°25 du 18 juin 2020).

La présente circulaire précise les modalités de recueil des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Deux types de modules de formation d'initiative nationale sont organisés.

1 - Les modules organisés pour compléter le parcours de formation des enseignants titulaires du Cappei.

Ces modules sont destinés aux enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces derniers ont, **de droit**, 100 heures de formation pendant les cinq années qui suivent l'obtention de la certification.
Leur candidature portera au maximum sur deux modules pour un total de 50 heures par an, sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

2 - Les modules organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules sont destinés à :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou exercer de nouvelles fonctions
Ces enseignants peuvent demander ou un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.

- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences dans le domaine de la scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les enseignants ayant bénéficiés au cours des 3 dernières années d'un module de formation dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ne seront pas retenus.

Le public cible est mentionné en annexe 1 de la circulaire du 10 juin 2020 (BO n°25 du 18 juin 2020) pour chaque dispositif. Les candidats sont invités à vérifier leur éligibilité en fonction des dispositifs et à prendre connaissance des contenus de formation dans le BO avant de renseigner les modules souhaités par ordre de préférence.

Pour l'année 2020/2021, les priorités départementales portent sur les dispositifs suivants :

Prendre en compte les besoins éducatifs des élèves

- **20NDGS6009 :** Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève au service de l'accessibilité pédagogique pour tous.
  Lieu de stage : DSDEN 08 Charleville/Académie de Reims
- **20NDGS6010 :** De la petite enfance vers la maternelle ; entrée dans les apprentissages (besoins individuels et collectifs, handicap)
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Troubles des fonctions cognitives et besoins éducatifs des élèves

- **19NDGS6019** : L'approche cognitive au service de l'école et des élèves à besoins éducatifs particuliers
  Lieu de stage : INSHEA Suresnes

Troubles du spectre autistique et besoins éducatifs particuliers

- **Annexe circulaire** : Scolariser des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme : contextes, besoins, apprentissages
  Lieu de stage : Aix en Provence

Troubles du comportement

- **20NDGS6051 :** Les troubles du comportement comme symptôme : Apaiser le climat relationnel dans une école inclusive.
  Lieu de stage : Grenoble

Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

- **20NDGS6053 :** Participer au repérage et à l'accompagnement du parcours scolaire des troubles spécifiques du langage (TSLA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré
  Lieu de stage : Lyon

Élèves à haut potentiel

- **20NDGS6066 :** Identification, accompagnement et scolarisation des enfants et adolescents à haut potentiel intellectuel.
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Élèves allophones

- **20NDGS6069 :** Éducation, migration, itinérance
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Professionnaliser les enseignants

- **20NDGS6071 :** Exercer en classe ordinaire avec des élèves à besoins éducatifs particuliers : vers une conception universelle des apprentissages
  Lieu de stage : Académie de Normandie
- **20NDGS6077 :** La professionnalisation du métier d'enseignant référent
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Fluidifier le parcours de l'élève

- **20NDGS6087 :** Enjeux de l'accompagnement humain et pratiques collaboratives enseignants/AESH Problématique d'autonomie des élèves accompagnés
  Lieu de stage : DSDEN 52 Chaumont

PIAL

- **20NDGS6085** : Coordonner un pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial)
  Lieu de stage : Bordeaux

Braille et outils numériques

- **20NDGS6096 :** Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Langue des signes française / Langage parlé complété

- **20NDGS6099 :** Langue des Signes Française niveau A1
- **20NDGS6101** : Langue des Signes Française niveau A2
- **20NDGS6102 :** Langue des Signes Française niveau B1
- **20NDGS6103 :** Langue des Signes Française niveau B2
  Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

La fiche de candidature jointe en annexe devra être transmise aux inspectrices et inspecteurs de circonscription **avant le mercredi 8 juillet 2020 avec copie à l'adresse suivante :** fc1edegre06@ac-nice.fr

Après avoir porté un avis sur chacune des candidatures, les inspecteurs transmettront les dossiers au service formation de la DSDEN par courriel à l'adresse :

fc1edegre06@ac-nice.fr
avant le vendredi 9 juillet 2020
(délai impératif)

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H